

# L'UNION MÉDICALE DU CANADA

*Propriétaire et Administrateur : - - DR A. LAMARCHE.*

*Rédacteur en-chef : D H. E. DESROSIERS*

---

MONTREAL, A. RIL 1895.

---

## BULLETIN

Le onzième Congrès International des sciences médicales tenu à Rome  
du 25 mars au 5 avril 1894.

M. SEVERFANU, de Bucharest, dit qu'il y a environ une dizaine d'années, il a dû amputer deux fois de suite la jambe d'un individu pour une gangrène du pied, et chaque fois il a vu les lambeaux se mortifier. C'est alors qu'il a conçu l'idée, en pareil cas, de désoblitérer par une sonde, les branches de bifurcation de l'artère poplitée, lorsqu'on ne perçoit plus les battements que très haut. Il a employé ce procédé pour la première fois chez un homme âgé de cinquante ans, atteint de gangrène du pied consécutive à une embolie cardiaque. L'artère ne battait que très haut; l'amputation était absolument indiquée et, pour avoir des chances de succès, il devait la pratiquer à l'extrémité inférieure de la cuisse. Il a cependant fait l'amputation de la jambe au lieu d'élection après avoir préparé d'avance des sondes de gomme bien aseptisées, qu'il a pu introduire dans la lumière des artères en exécutant des mouvements de va-et-vient jusqu'à ce que le sang commençât à couler; lorsqu'il retira la sonde, l'ondée sanguine fit sortir des caillots de sang cylindriques et le cours du sang se rétablit. A la suite de cette manœuvre, les lambeaux ne se sont pas gangrenés et il a obtenu la réunion par première intention. Depuis, dans des cas semblables, il a toujours pratiqué le cathétérisme des artères et s'en est constamment bien trouvé.

M. DEMOS, de Paris, s'exprime comme suit: "Les rétentions d'urine chez les prostatiques sont en général justifiables du cathétérisme. Mais dans des cas déterminés il est indiqué de livrer le passage à l'urine par une voie artificielle. On peut ranger ces indications sous trois chefs: le cathétérisme est ou impossible, ou insuffisant, ou dangereux. L'impossibilité tient à des obstacles matériels permanents ou à des congestions passagères; ici l'indication est absolue. Le cathétérisme est insuffisant lorsqu'il ne procure au malade qu'un soulagement incomplet, lorsque des mucosités ou du sang empêchent